



Domaine de la Lombardière  
07430 Davézieux  
Tél : 0475675557 - [www.annonayrhoneagglo.fr](http://www.annonayrhoneagglo.fr)

Rendu et certifié exécutoire en vertu des articles L2131-1 et L5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

Transmis en sous-préfecture le :	Publié le :	Notifié le :

**Conseil communautaire du jeudi 27 juin 2024 - 18H30**  
**Salle polyvalente VILLEVOCANCE**

**Délibération n°CC\_2024\_073**  
**Budget annexe des zones d'activité – Exercice 2023 – Compte Financier Unique (CFU)**

*Nombre de conseillers en exercice : 56*  
*Secrétaire de séance : Madame Edith MANTELIN*

**Étaient présents :**

Simon PLENET, Yves FRAYSSE, François CHAUVIN, Antoine MARTINEZ, Ronan PHILIPPE, Denis SAUZE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Sylvette DAVID, Denis HONORE, Maxime DURAND, Laurent TORGUE, Jean-Yves BONNET, Christian MASSOLA, Martine OLLIVIER, Thierry LERMET, Laurence DUMAS, Christian FOREL, Patrick OLAGNE, Hugo BOLLEY, Maryanne BOURDIN, Bruno FANGET, Nicole ARCHIER, Nathalie CLEMENT, Claudie COSTE, Mohamed GUENNIF, Louis-Claude GAGNAIRE, Stéphanie ISSARTEL, Edith MANTELIN, Myriam SERVY-CHANAL, Michel SEVENIER, Bertrand PIATON

**Ayant donné pouvoir :**

Richard MOLINA donne pouvoir à Laurent TORGUE, Laurent MARCE donne pouvoir à Claudie COSTE, Damien BAYLE donne pouvoir à Yves FRAYSSE, René SABATIER donne pouvoir à Jean-Yves BONNET, Brigitte BOURRET donne pouvoir à Martine OLLIVIER, Danielle MAGAND donne pouvoir à Christian MASSOLA, Carlos ALEGRE donne pouvoir à Denis HONORE, Antoinette SCHERER donne pouvoir à Denis SAUZE, Assia BAIBEN-MEZGUELID donne pouvoir à François CHAUVIN, Clément CHAPEL donne pouvoir à Michel SEVENIER, Chrystelle ETIENNE donne pouvoir à Maxime DURAND, Romain EVRARD donne pouvoir à Laurence DUMAS, Jérémie FRAYSSE donne pouvoir à Edith MANTELIN, Juanita GARDIER donne pouvoir à Simon PLENET, Frédéric GONDRAND donne pouvoir à Antoine MARTINEZ, Catherine MOINE donne pouvoir à Maryanne BOURDIN

**Absents ou excusés :**

Sylvie BONNET, Olivier DE LAGARDE, Christian ARCHIER, Yves RULLIERE, Virginie BONNET-FERRAND, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Agnès PEYRACHE, Marc-Antoine QUENETTE

Le quorum est atteint.

***Le rapporteur, Monsieur Laurent TORGUE, expose :***

La Communauté d'Agglomération « Annonay Rhône Agglo » s'est portée candidate par délibération CC-2020-438 du 10 décembre 2020 à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU).

Cette expérimentation a entraîné parallèlement l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57.

L'exercice comptable 2023 constitue le deuxième exercice de production et d'adoption du CFU.

Le Compte Financier Unique :

- est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public,
- est établi selon une procédure entièrement dématérialisée,
- se substitue au compte administratif et au compte de gestion ; à lui seul il remplit les mêmes fonctions de « rendu des comptes ».

Le CFU de l'année N doit être voté au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

**LA REDDITION DES COMPTES 2023**

La clôture de l'exercice 2023 fait ressortir les résultats suivants :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 926 825,57 €,
- un déficit cumulé d'investissement de 1 774 903,94 €.

**BUDGET ZONES D'ACTIVITE - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023**

Section	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	4 098 100,48 €	5 024 926,05 €	<b>926 825,57 €</b>
Investissement	5 508 621,62 €	3 733 717,68 €	<b>-1 774 903,94 €</b>
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	

Les comptabilités tenues par l'ordonnateur et le comptable public se sont en outre révélées concordantes à l'issue des travaux de pointage.

Il appartient au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'adoption du Compte Financier Unique de l'exercice 2023.

**Vu** l'article L2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Compte Financier Unique – Budget annexe des Zones d'Activité – Exercice 2023,

Le Conseil communautaire, après en avoir,

## DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

**Par 1 voix ne prenant pas part au vote**  
Simon PLENET

**PREND ACTE** de la présentation du Compte Financier Unique 2023 du budget annexe des Zones d'Activité, lequel se résume comme suit :

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations réelles de l'exercice	354 240,60 €	666 326,00 €
Opérations d'ordre de l'exercice (1)	3 733 717,68 €	3 483 664,11 €
Opérations d'ordre de l'exercice (2)	10 142,20 €	10 142,20 €
Résultat n-1 affecté		
Résultat n-1 reporté		864 793,74 €
<b>Total</b>	<b>4 098 100,48 €</b>	<b>5 024 926,05 €</b>
<b>Résultat (déficit ou excédent)</b>		<b>926 825,57 €</b>

(1) de section à section

(2) internes à la section

INVESTISSEMENT		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations réelles de l'exercice	82 453,68 €	
Opérations d'ordre de l'exercice (1)	3 483 664,11 €	3 733 717,68 €
Opérations d'ordre de l'exercice (2)		
Résultat n-1 affecté		
Résultat n-1 reporté		1 942 503,83 €
<b>Total</b>	<b>5 508 621,62 €</b>	<b>3 733 717,68 €</b>
<b>Résultat (déficit ou excédent)</b>		<b>1 774 903,94 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

(1) de section à section

(2) internes à la section

Ensemble du budget		
Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	
Opérations réelles de l'exercice	436 694,28 €	666 326,00 €
Opérations d'ordre de l'exercice (1)	7 217 381,79 €	7 217 381,79 €
Opérations d'ordre de l'exercice (2)	10 142,20 €	10 142,20 €
Résultat n-1 affecté		0,00 €
Résultat n-1 reporté	1 942 503,83 €	864 793,74 €
<b>Total</b>	<b>9 606 722,10 €</b>	<b>8 758 643,73 €</b>
<b>Résultat (déficit ou excédent)</b>		<b>848 078,37 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>		<b>0,00 €</b>

(1) de section à section

(2) internes à la section

**ARRÊTE** les résultats de clôture de l'exercice 2023 ainsi qu'il suit :

- Section de fonctionnement : excèdent cumulé de 926 825,57 €
- Section d'investissement : déficit cumulé de 1 774 903,94 €

**ARRÊTE** le montant des restes à réaliser de la section d'investissement ainsi qu'il suit :

- Dépenses d'investissement : néant
- Recettes d'investissement : néant

**PREND ACTE** de la concordance des comptabilités tenues par l'ordonnateur et le comptable public,

**ADOPTE** le Compte Financier Unique 2023 du budget annexes des Zones d'Activité

**AUTORISE** d'une manière générale Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**PRÉCISE** que conformément à la loi, Monsieur le Président a quitté la salle du Conseil Communautaire au moment du vote de la délibération.

Fait à Davézieux, le 4 juillet 2024

**Yves FRAYSSE,**

**3ème Vice-Président en  
charge de l'Agriculture**

*Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télerecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.*

*Le Directeur Général des Services et le Comptable Public d' Annonay Rhône Agglo sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le Département.*